

savait très travaillés par les Jacobins, laissés aussi à eux-mêmes, loin du centre d'organisation, sans personne pour réchauffer leur enthousiasme. Le 21 juin, il développa ces idées devant l'assemblée insurrectionnelle, et insista sur la nécessité d'envoyer à Evreux, « très incessamment », une partie au moins des volontaires, « aux fins d'entretenir le zèle des habitants... » Sur le champ il fut décidé qu'une fraction aussi importante que possible se mettrait en marche dès le lendemain : de fait, en grande cérémonie, le samedi 22, l'avant-garde des bataillons partit, musique en tête, sous les ordres du comte Joseph de Puisaye, à qui Wimpffen avait délégué ses pouvoirs, préférant rester tranquillement à Caen : cette avant-garde, il est vrai, n'était guère imposante, forte seulement de 245 hommes : 20 officiers, 140 sous-officiers et soldats, 40 canonniers, 25 gendarmes, 20 dragons. Elle n'en fut pas moins accueillie à Evreux avec joie : les cloches sonnèrent, l'artillerie tonna, « l'allégresse fut commune au peuple et aux magistrats, aux citoyens et aux différents corps militaires... »

Dès ce moment, le bruit courut, à Paris, que 30 000 insurgés marchaient contre la Convention, et que Buzot en conservait la direction suprême, avec le dessein de se conquérir un royaume : ce fut « l'armée de Buzot », notre député devint « le roi Buzot ». Dans les journaux, c'est sous ce titre qu'on le désigne en cette fin de juillet et, le 29, le *Journal de la Montagne* publie contre lui une longue pièce de vers, « Parodie de la mort de César », qui se termine par ce couplet :

« Un bruit, trop confirmé se répand sur la terre,
Qu'à Paris vainement on veut faire la guerre,
Qu'un roi seul peut le vaincre et lui donner la loi.
Buzot va l'entreprendre et Buzot n'est pas roi,
Il n'est qu'un député qui conduit la machine,
Mais il peut en chemin trouver la guillotine.
Barbaroux, tu m'entends, tu sais ce qu'il me faut ;
Barbaroux de crier : Vive le roi Buzot ! »

Sur la scène même la légende va s'implanter : en août,

l'on jouera « Buzot, roi du Calvados », comédie parade en prose et en vaudevilles, où le proscrit apparaîtra, nommant Guadet son premier ministre, Gorsas son chancelier, Petion son surintendant des finances, Wimpffen généralissime de ses armées... « ... Voici le roi Buzot amoureux de Falaisinette, la nièce de l'aubergiste Rideveau, la promise de Gargotin, son cuisinier ; il est tout heureux, le roi Buzot ! il vient de trouver chez Falaisinette de vieux parchemins qui la font héritière unique du dernier roi d'Yvetot. Falaisinette va être la reine Buzot ; Gargotin distribue à l'armée et au peuple des exemplaires de la nouvelle constitution ; tous les figurants crient : Vive la nouvelle constitution ! A bas le fédéralisme ! et quelles joies de ce bas public à voir Buzot et Guadet se précipitant dans le trou du souffleur ! Quels rires à entendre Gorsas recommander ses fameuses chemises avant de disparaître !... »

En réalité, 2 000 hommes à peine étaient levés, et Buzot peut-être, — nous n'osons l'affirmer — n'avait pas eu, dans ce mouvement, plus d'action que ses collègues. D'autres soucis occupaient son esprit, et le sort de M^{me} Roland qui, après une courte libération, avait été de nouveau incarcérée, le préoccupait étrangement. Leur correspondance se poursuit alors activement, ils ne laissent plus échapper aucune occasion de se donner des nouvelles. De « Lui » malheureusement aucune page n'a subsisté ; mais d'« Elle » quelques billets ont été conservés.

« ... Je reçois ta lettre du 27, écrit la prisonnière le 3 juillet, j'entends encore ta voix courageuse, je suis témoin de tes résolutions, j'éprouve les sentiments qui t'animent, je m'honore de t'aimer et d'être chérie de toi... » et plus loin, elle tranquillise son ami, revenant sur les joies de sa captivité : ... « Dis-moi, connais-tu de moments plus doux que ceux passés dans l'innocence et le charme d'une affection que la nature avoue et que

1. E. et J. de Goncourt. *Histoire de la Société française pendant la Révolution*, p. 295.

règle la délicatesse, qui fait hommage au devoir des privations qu'il lui impose, et se nourrit de la force même de les supporter ? Connais-tu de plus grand avantage que celui d'être supérieur à l'adversité, à la mort, et de trouver dans son cœur de quoi goûter et embellir la vie jusqu'à son dernier souffle ? As-tu jamais mieux éprouvé ces effets que de l'attachement qui nous lie, malgré les contradictions de la société et les horreurs de l'oppression ? Je te l'ai dit, je lui dois de me plaire dans ma captivité. Fière d'être persécutée dans ces temps où l'on proscrit le caractère et la probité, je l'eusse, même sans toi, supportée avec dignité ; mais tu me la rends douce et chère. Les méchants croient m'accabler en me donnant des fers... Les insensés ! que m'importe d'habiter ici ou là ? Ne vais-je pas partout avec mon cœur, et me resserrer dans une prison, n'est-ce pas me livrer à lui sans partage ? Ma compagnie, c'est ce que j'aime ; mes soins, d'y penser. Mes devoirs, dès que je suis seule, se bornent à des vœux pour tout ce qui est juste et honnête, et ce que j'aime occupe encore le premier rang dans cet ordre. Va, je sens trop bien ce qui m'est imposé dans le cours ordinaire des choses pour me plaindre de la violence qui l'a détourné. Si je dois mourir... eh bien ! je connais de la vie ce qu'elle a de meilleur, et sa durée ne m'obligerait peut-être qu'à de nouveaux sacrifices... » Pour conclure, elle ajoute :

... « Puisse cette lettre te parvenir bientôt, te porter un nouveau témoignage de mes sentiments inaltérables, te communiquer la tranquillité que je goûte, et joindre à tout ce que tu peux éprouver et faire de généreux et d'utile le charme inexprimable des affections que les tyrans ne connurent jamais, des affections qui servent à la fois d'épreuves et de récompenses à la vertu, des affections qui donnent du prix à la vie et rendent supérieur à tous les maux¹ !... »

Trois jours après, le 6, M^{me} Roland écrit de nouveau à Buzot pour le dissuader de rien tenter en sa faveur :

1. Lettres, II, p. 492.

« Ma délivrance est infaillible par l'amélioration des choses ; il n'est question que d'attendre. Cette attente ne m'est point pénible, et, en vérité, à l'exception de quelques moments bien chers, le temps le plus doux pour moi, depuis six mois, est celui de cette retraite... » Longuement ensuite elle démontre l'inutilité de semblables entreprises : pourquoi sortirait-elle de prison ? les persécutions redoubleraient contre ses intimes ; elle ne servirait en rien au succès de leur cause ; elle ne pourrait, même délivrée, aller dans le Calvados et devrait rejoindre son mari... « ... Il est à Rouen, ajoute-t-elle, bien près de toi, comme tu vois, chez de vieilles amies et parfaitement ignoré, bien doucement, bien choyé, tel qu'il faut qu'il soit pour que je n'aie point à m'inquiéter, mais dans un état moral si triste, si accablant, que je ne puis sortir d'ici que pour me rendre à ses côtés. » Et elle termine en annonçant à Buzot qu'elle a maintenant son portrait, cette miniature dont nous avons parlé dans notre *Avant-propos*... « ... Je me suis fait apporter, il y a quatre jours, *this dear picture*, que, par une sorte de superstition, je ne voulais pas mettre dans une prison ; mais pourquoi donc se refuser cette douce image, faible et précieux dédommagement de la présence de l'objet ? Elle est sur mon cœur, cachée à tous les yeux, sentie à tous les moments et souvent baignée de mes larmes. Va, je suis pénétrée de ton courage, honorée de ton attachement et glorieuse de tout ce que l'un et l'autre peuvent inspirer à ton âme fière et sensible. Je ne puis croire que le ciel ne réserve que des épreuves à des sentiments si purs et si dignes de sa faveur. Cette sorte de confiance me fait soutenir la vie ou envisager la mort avec calme. Jouissons avec reconnaissance des biens qui nous sont donnés. Quiconque sait aimer comme nous porte avec soi le principe des plus grandes et des meilleures actions, les prix des sacrifices, le dédommagement de tous les maux. Adieu, mon bien-aimé, adieu¹ ! »

Le lendemain, 7 juillet, en une dernière épître, elle

1. Lettres, II, 497.

revient encore sur son idée favorite : ... « Tu ne saurais te représenter, mon ami, le charme d'une prison où l'on ne doit compte qu'à son propre cœur de l'emploi de tous ses moments !... Comme je chéris les fers où il m'est libre de t'aimer sans partage et de m'occuper de toi sans cesse ! Ici, toute autre obligation est suspendue ; je ne me dois plus qu'à ce qui m'aime et mérite si bien d'être chéri... »

... « Poursuis généreusement ta carrière, sers ton pays, sauve la liberté, chacune de tes actions est une jouissance pour moi, et ta conduite est mon triomphe. Je ne veux point pénétrer les desseins du ciel, je ne me permettrai pas de former de coupables vœux ; mais je le remercie d'avoir substitué mes chaînes présentes à celles que je portais auparavant, et ce changement me paraît un commencement de faveur. S'il ne doit pas m'accorder davantage, qu'il me conserve cette situation jusqu'à mon entière délivrance d'un monde livré à l'injustice et au malheur... » Longuement elle supplie l'« adoré » de ne point s'exposer en vain au danger : ... « Nous ne sommes point séparés à jamais, ou la destinée abrégèrait beaucoup le fil de mes jours. Ah ! prends garde de ne pas tout perdre par une ardeur inconsidérée ! » Puis, afin de le tranquilliser, elle lui trace le tableau de sa vie coutumière : ... « Je garde habituellement ma cellule. Elle est large de manière à souffrir une chaise à côté du lit. C'est là que, devant une petite table, je lis, je dessine et j'écris ; c'est là que, ton portrait sur mon sein ou sous mes yeux, je remercie le ciel de t'avoir connu, de m'avoir fait goûter le bien inexprimable d'aimer et d'être chérie avec cette générosité, cette délicatesse, que ne connaîtront jamais les âmes vulgaires, et qui sont au-dessus de tous leurs plaisirs... »

Au milieu de ces tendres entretiens, là politique se glisse, et, dans cette même lettre, M^{me} Roland apprécie le mouvement insurrectionnel du fédéralisme : ... « J'ai beaucoup applaudi dans le principe à la résolution des départements de n'agir que tous ensemble. Je ne sais maintenant si ces délais, qui donnent à l'ennemi tant

de facilités pour se mettre en mesure, ne deviendront pas funestes à la bonne cause... La majorité des Parisiens ouvrira les bras aux frères des départements ; elle les attend comme des libérateurs ; mais, jusque-là, elle laisse faire, et, s'ils n'étaient les plus forts, elle tournerait aussi contre eux, car la lâcheté la caractérise. Cette lâcheté abandonne le terrain aux oppresseurs, qui ont pour eux, en ce moment, des apparences de légalité avec lesquelles on enchaîne les sots. Il est possible que cinq ou six mille hommes, arrivés dans la première quinzaine, eussent changé l'air du bureau ; mais puisqu'on a tant fait que d'attendre, ce n'est plus le cas de se détacher : il faut que ce soit la masse qui s'ébranle. La grande affaire est de s'assurer des postes, de maintenir une grande discipline, d'entretenir le bon esprit par des écrits marqués au coin de la vérité, de la vigueur et de la simplicité, de bien veiller aux subsistances, aux moyens de soutenir les frais, et d'ordonner sagement les dépenses. Voilà les parties que devraient surveiller les députés et auxquelles leurs soins ou leurs avis doivent être donnés. Il y a presque toujours assez de gens pour agir, et trop peu qui soient capables de diriger¹... »

A l'heure même où ces lignes étaient tracées, les Girondins réfugiés à Caen assistaient à une revue que Wimppfen passait sur le Cours-la-Reine. De nombreux spectateurs étaient là ; la garde nationale s'y montrait en grand uniforme... « Il y eut musique, parade, et beaux discours, après quoi le général, assisté de plusieurs membres de l'Assemblée d'insurrection, passa devant les rangs, afin de recueillir les noms de ceux qui étaient disposés à partir. » Dix-sept jeunes gens seulement répondirent à l'appel ; de ce moment les députés comprirent que leur cause était perdue... La légende ajoute que Charlotte de Corday était présente à cette parade, et que ce fut devant la lâcheté de ses compatriotes qu'elle décida d'aller assassiner Marat...

1. Lettres, II, p. 500.

Quoi qu'il en soit, la réalité donna bientôt raison aux tristes pressentiments des proscrits ; le 13 juillet, avec les faibles renforts qui étaient arrivés du Calvados, Puisaye se portait dans la direction de Vernon ; sans même combattre, ses troupes reculaient en désordre à Brécourt devant les républicains, reprenaient en hâte le chemin d'Evreux, battaient en retraite vers Lisieux.

Cette nouvelle fut bientôt connue à Caen et jeta le découragement dans les esprits. Un instant, les députés songèrent à courir au-devant des fédérés en déroute, « à aller réchauffer le zèle et le courage des bataillons par leur présence, à se mettre eux-mêmes dans les rangs, à exciter par leurs exemples, plus encore que par leurs conseils, et à combattre en soldats pour la cause de la liberté!... » Mais, bientôt ils abandonnèrent ce projet, et Petion explique : « Cette idée était faite pour nous séduire, elle avait de la grandeur, elle semblait attirer sur nous cette espèce de considération que donne toujours le courage. Nous rappelions ces beaux temps de république fameuse, où les législateurs quittaient la toge pour prendre l'armure guerrière... Mais la réflexion fit disparaître les idées chevaleresques. Nous vîmes que nous allions tomber dans le piège que nous tendaient nos ennemis, et justifier leurs calomnies, que nous allions faire dégénérer en petite querelle une grande cause nationale... C'était, de plus, nous venger nous-mêmes, et c'était à la nation à nous venger, à se venger. C'était en quelque sorte abdiquer notre caractère de représentants, et nous soutenions toujours qu'on n'avait pas pu nous en dépouiller, que nous en étions revêtus... »

Pour toutes ces bonnes raisons ils se décidèrent à rester, et passèrent les jours suivants dans l'expectative. La conduite de Wimppfen d'ailleurs leur paraissait louche ; ses agissements commençaient à exciter leurs soupçons : il ne parut pas étonné de l'échec de Brécourt, « parla de fortifier Caen, de déclarer cette ville en état de siège, d'organiser une armée un peu forte, de créer du papier monnaie qui aurait cours dans les départements coalisés ». Devant ces ouvertures, « nous demeurâmes con-

vaincus, dit Louvet, que le général, loin de vouloir marcher à Paris, avait le dessein de nous enfermer avec lui dans la ville où son parti dominait, d'y établir ses communications avec l'Angleterre, de nous commettre avec elle, s'il était possible ; enfin, de se servir de nous selon les circonstances, ou pour faire sa paix avec la Montagne, si elle abattait la coalition du Midi ; ou pour faire sa paix avec les républicains du Midi, s'ils abattaient la Montagne... »

De fait, Wimppfen réunit bientôt Buzot et ses collègues, pour un entretien « de la plus grande importance » ; avec de multiples précautions oratoires, après leur avoir dépeint la situation sous les plus noires couleurs, il finit par déclarer : « Tenez, je vous parle franchement, je ne vois plus qu'un parti capable de nous procurer sûrement et promptement des hommes, des munitions, de l'argent, des secours de toutes espèces : c'est de négocier avec l'Angleterre, et moi, j'ai des moyens pour cela ; mais il me faut votre autorisation et votre engagement ! »

« Tous, en même temps, raconte Louvet, saisis d'indignation, sans s'être un instant consultés, se levèrent », et Petion ajoute qu'aussitôt plusieurs s'écrièrent : « Nous avons juré la République, nous mourrons pour elle ; jamais, de notre gré, par notre consentement, un tyran ne régnera sur la France. Si la nation est assez lâche pour le souffrir, au moins nous ne participerons pas ni directement ni indirectement à ce déshonneur. » Sur cette issue, la conférence se termina ; Wimppfen partit pour Lisieux où les troupes fédéralistes se trouvaient maintenant réunies. Dès le lendemain, il y fut rejoint par Petion, Barbaroux, Louvet, Delahaye, Giroux, peut-être aussi par Buzot, car pendant quelques jours nous perdons la trace de notre personnage. A Lisieux, les pourparlers se continuèrent encore : tenterait-on à nouveau de marcher sur Evreux ou se replierait-on vers Caen ? Wimppfen opina dans ce dernier sens, malgré l'enthousiasme que montraient encore les bataillons bretons ; la retraite fut décidée. L'insurrection fédéraliste avait vécu !

Le 8 juillet, Saint-Just, au nom du comité de salut public, avait lu son rapport sur les trente-deux membres décrétés d'accusation le 2 juin : Buzot, parmi ceux-là, était désigné comme le principal adversaire de la Montagne, et l'instigateur du « fédéralisme ». La discussion de ce réquisitoire avait été différée ; puis, le 13, l'assassinat de Marat était survenu : le 28 juillet seulement la mise hors la loi fut prononcée contre les Girondins.

Ceux-ci, ne sachant trop que faire, étaient demeurés à Caen. Dans la nuit, on placarda sur la porte même de l'hôtel qu'ils habitaient, leur décret de condamnation... Ils comprirent que tout était fini, et se résolurent à fuir avec les bataillons bretons qui proposaient de les prendre sous leur protection...

Caen d'ailleurs s'était déjà soumis ; le 25 juillet, le conseil général du Calvados avait envoyé à la Convention une adresse de rétractation de tous ses arrêtés, depuis le 9 juin ; les commissaires de la Convention, Robert Lindet, Duroy et Bonnet, arrivaient à la tête des troupes républicaines pour rétablir l'ordre dans la région.

Évreux n'avait pas attendu aussi longtemps. Dès qu'on y eut appris l'échec des insurgés à Brécourt, la municipalité s'empressa d'envoyer à l'Assemblée une adresse de fidélité, demandant que le département et le district ne sortissent pas d'Évreux. Le 16, Lindet et Duroy entrèrent dans la ville, au milieu de l'ivresse générale ; le 21, les Ébroïciens prêtèrent serment à la Constitution ; dès lors, il n'y eut plus assez de voix pour maudire « l'infâme Buzot ».

Les résultats d'un pareil enthousiasme ne devaient pas se faire attendre : le 26, le conseil général de la commune reçut avis de deux décrets : l'un, rendu sur la proposition d'Hérault de Séchelles, disait : qu'« en mémoire du retour de la liberté dans Evreux », six jeunes filles seraient mariées avec une dot de 2 400 livres ; le second portait :

ART. 1^{er}. — La maison occupée par Buzot sera rasée, et il n'en pourra jamais être bâti sur ce terrain.

ART. 2. — Il sera élevé une colonne sur laquelle sera cette inscription : *Ici fut l'asile du scélérat Buzot, qui, représentant du peuple, conspira la perte de la République française.*

Une lettre de Xavier Audouin, « commissaire adjoint au ministre de la guerre », accompagnait ces décrets vengeurs, votés pour consoler « ceux qui avaient gémi des outrages faits à la liberté par le traître Buzot », — lettre débordante de lyrisme qui, après de pompeuses félicitations aux Ébroïciens si vite rentrés dans l'ordre, recommandait aux magistrats municipaux de « désigner un local où tous les citoyens de tout sexe et de tout âge se réuniraient le soir, sur la chute du jour, pour s'y instruire et s'exciter mutuellement à bien défendre la liberté...¹ »

Sur le champ, le conseil arrêta d'obéir aux ordres de la Convention. Les citoyens Fournier, Cayesse et Langlois furent en conséquence chargés de faire transporter aussitôt à la municipalité, les meubles et effets du traître ; un piquet « de frères d'armes, armés et nombreux » fut requis pour surveiller ce déménagement ; on réquisitionna les chevaux des citoyens Gravier et Legrand, avec leurs cochers, enfin les citoyens Dumont et Dubois devaient s'occuper de la démolition, à laquelle seraient employés les ouvriers de l'atelier de secours.

Le soir même cette démolition commença ; le lendemain, samedi 27, une grande fête couronna le retour en grâce de la cité. « Les commissaires, dit le *Bourgeois d'Évreux*, firent planter l'arbre de la fraternité sur la place Saint-Léger, autrement, de la Fédération, cérémonie à laquelle assistèrent, avec les commissaires de la Convention, le général Sœfer et toute l'armée composée d'un bataillon du régiment ci-devant Armagnac, et autres corps de volontaires. Après la cérémonie on brûla sur la même place le portrait de Buzot... On fit placer au haut du grand clocher de la cathédrale un pavillon

1. Archives de la ville d'Évreux, même source pour tout ce qui suit, en y comprenant les registres municipaux.

tricolore, et il y eut le soir illumination dans la ville¹ »...

Les jours suivants, tandis que le proscrit fuyait vers la Bretagne, la destruction de sa vieille maison se continua... L'opération ne s'effectua pas d'ailleurs sans incidents ; bientôt les voisins eurent des inquiétudes pour la solidité de leurs propres demeures ; le citoyen Croisaz et la citoyenne Flary durent adresser une supplique « aux citoyens administrateurs », pour leur signaler l'état inquiétant de leurs propriétés et obtenir au moins qu'on étayât les murs mitoyens, car, alléguaient-ils, « ils n'avaient participé en façon quelconque aux manœuvres et à la révolte de Buzot » : seraient-ils donc punis « pour la rébellion des autres » ? — Les magistrats municipaux, très émus, transmirent la requête aux commissaires de la Convention, Duroy, Bonnet et Lindet, déjà repartis ; dès le lendemain ceux-ci répondirent de Lisieux que toutes mesures de conservation devaient être prises, « aux frais de la République » : il fallait que « personne n'eût à se plaindre d'un grand acte de justice, fait pour servir à l'exemple et à l'instruction de la postérité » ; la citoyenne Flary, « marchande fripière », était particulièrement intéressante : « une mère de famille dont les enfants servaient la patrie ne pouvait souffrir aucune perte de la punition d'un traître... »

Tout finit bien, cependant ; le 9 août, on put planter sur l'emplacement de la demeure détestée, une pyramide en pierre où étaient gravés ces mots vengeurs, légèrement différents de ceux fixés par le décret : « *Ici fut l'asile du scélérat Buzot qui, représentant du peuple, conspira contre l'unité et l'indivisibilité de la République française.* » De belles manifestations accompagnèrent cette solennité ; sur les murs voisins les patriotes ne manquèrent pas d'écrire de nobles imprécations. Quelques-unes paraissent encore aujourd'hui².

1. *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux*, p. 64.

2. Nous citons plus loin deux vers, dont on peut encore distinguer quelques mots sur le mur d'une propriété voisine. Nous devons d'avoir pu les relever à l'amabilité de M. Guillemare, le propriétaire actuel de la maison élevée, au XIX^e siècle, sur les ruines de la

Plus tard, il fallut payer la note, qui montait à 709 livres 18 s. 6 d., justement réparties entre les ouvriers pour leur travail, et les voisins pour leurs indemnités.

La vengeance n'en resta pas là, car les 25, 26, 27, 28 et 29 pluviôse an II (13-17 février 1794) on devait, après inventaire, vendre tous les meubles et habits du malheureux proscrit et de sa femme. Les citoyens Bence, Moulin, LeVasseur, Fournier, se distinguèrent parmi les acheteurs ; la citoyenne Flary recueillit la plupart des hardes, et la belle culotte de velours vert dragon, et celle en velours vert changeant, et les merveilleux fourreaux de mousseline, de satin gris perle, de taffetas gorge de pigeon, et la chaude pelisse de satin blanc à bordure de poil... ; tout cela variant entre 20 et 80 livres, la pelisse seul montant jusqu'à 100. Le citoyen Rique s'offrit de même, pour 76 livres, le manteau de juge et l'habit de tricot de soie... On vendit tout, jusqu'à une chaise de commodité en canne, une cage à oiseaux et un petit balai de crin..... — La vente produisit au total : 12.878 livres 1 s. — A cette même date Buzot était traqué avec ses compagnons, dans la Gironde.

demeure familiale de Buzot, — maison dont la reproduction orne ce volume.